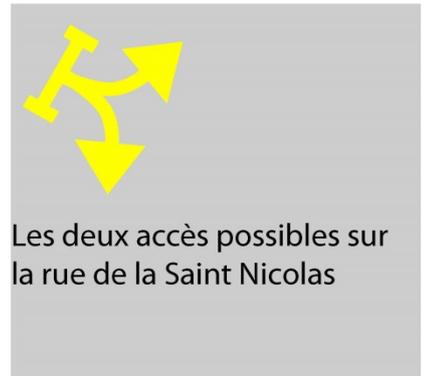
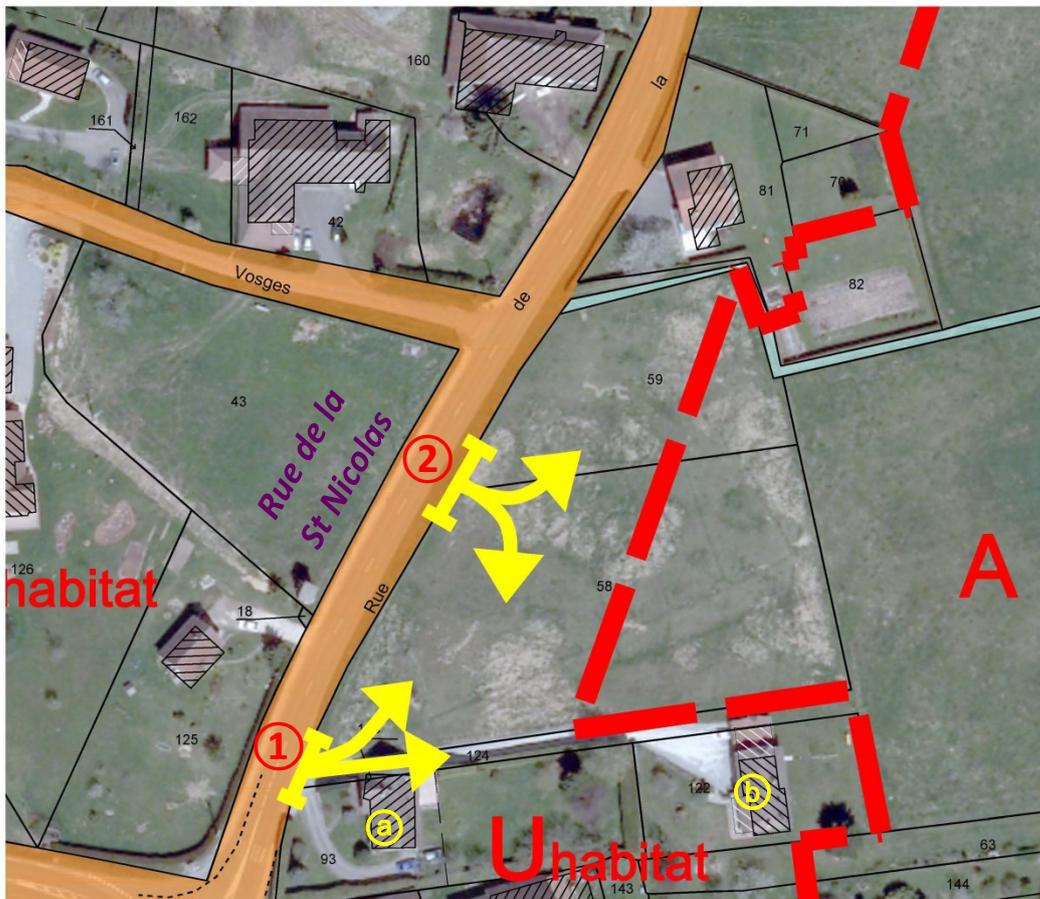


## 2- Principe de desserte et d'aménagement de la zone urbaine Rue Saint Nicolas



Les deux accès possibles sur la rue de la Saint Nicolas



Echelle approximative  
1/1500ième

Pour aménager la zone urbaine située en bordure Est de la rue de la Saint Nicolas et quasiment en face de la rue des Vosges, seules deux dessertes ① et ② seront admises sur la rue de la Saint Nicolas.

Le premier accès admis ① est localisé au niveau de la desserte actuelle des maisons riveraines ㉓ et ㉔.

Le second accès ② est à déterminer selon les contraintes d'aménagement des lieux, la nature des projets de constructions, afin de permettre les manœuvres d'entrée et de sortie des futurs terrains bâtis en toute sécurité.

Le gabarit des accès n'est pas défini et dépendra des contraintes des lieux, des projets de constructions. Il pourra s'agir d'accès communs suffisamment large pour desservir plusieurs terrains à bâtir ou plusieurs constructions.